

Projet de construction de la résidence " Les Bastides de Lascaux "



De gauche à droite : MM. Azoulai, Frichard, Vétéau

(Photo C Collin)

Jeudi 18 janvier, la municipalité avait convié les riverains du quartier de la Béchade pour leur présenter, en toute transparence, la finalité du projet de construction d'une résidence de vacances 4 étoiles appelée " Les Bastides de Lascaux ".

Une trentaine de personnes assistaient à cette réunion tenue par le maire Paul Azoulai, M. Frichard, responsable du projet pour le groupe Lagrange Patrimoine, et l'architecte Philippe Vétéau.

Avant de donner la parole à M. Frichard, le maire a souhaité la bienvenue et exposé très sommairement le projet qui prend forme après près de trois années de travail, délai résultant de la mise en place et de l'application du PLU.

Sur les quatre hectares et demi seront construits cent dix pavillons individuels, deux piscines, une salle de réunion, une salle de sport, des espaces verts avec plantation d'arbres adultes (trois à quatre mètres de haut), un talutage à hauteur d'homme pour masquer la visibilité du voisinage. Les bâtiments de l'ancienne ferme, destinés à l'accueil, seront restaurés à l'ancienne (Bâtiments de France) et comprendront huit logements.

Ce sera une résidence de prestige de très haut de gamme. Chaque pavillon comportera deux, trois ou quatre pièces. Il s'agira d'hébergement saisonnier proposant de la location au week-end ou à la semaine, voire peut-être plus exceptionnellement. Il n'y aura aucun point de restauration, ce qui obligera les résidents à se ravitailler localement, et aucune activité ne sera proposée dans le village même.

Après cette présentation et quelques détails techniques évoqués par les riverains avec l'architecte (assainissement, eaux pluviales, isolation phonique et visuelle, sécurité, voirie, clôture), le débat en profondeur s'est installé et s'est parfois avéré très ferme, notamment en raison des nuisances apportées lors de la construction du village (bruit, circulation, etc.). " Pas d'omelette sans casser d'œufs ", a-t-on entendu murmurer dans la salle !

Bernard L'Homond, dont la propriété jouxte le futur village, a abordé la question des nuisances sonores et de la dépréciation de l'immobilier voisin en raison de la construction du village, exigeant une baisse des impôts.

Concernant le ramassage des ordures ménagères, le promoteur a argumenté sur le fait qu'il s'agissait d'un terrain à bâtir, donc qu'il était inévitable qu'il y ait des constructions. D'après lui, il est préférable que ce genre d'établissement voit le jour, plutôt qu'une grande surface. Et d'ajouter que la circulation serait interdite au sein du village.

Quant à Claude Rebière, conseiller municipal de l'opposition, il a apporté son éclairage sur les conditions d'accès, arguant au maire qu'il était grand temps de se soucier des problèmes de circulation et de la voie transversale et de ne pas attendre 2008.

La discussion s'est terminée sur un ton plus apaisant autour des plans et des ébauches, avec le promoteur et l'architecte.

Les travaux débuteront en septembre 2007 pour se terminer à Pâques 2008.